

Olivier YZANIC

à

Mesdames et Messieurs les Membres  
du Conseil Municipal

---

**OBJET** : Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 décembre 2022

---

**PRESENTS** : M. YZANIC Olivier, M. MASSON Jean, Mme GRAVELINE Anne,  
M. DESRUENNE Xavier, Mme BERTON Hélène-Catherine,  
Mme MARTEL Christelle, M. DUCLAYE Eric, Mme MOHAMED Pamela,  
M. OLLIVIER Sébastien, M. LOTTEAU Daniel, MM. BUISSE Thierry

**EXCUSES** : Mme PAMART Véronique, Mme HUART Valérie, M. LEULLIETTE Bernard

**ABSENTE** : Mme BLARY Cindy

**PROCURATIONS** : M. LEULLIETTE Bernard procuration à Mme GRAVELINE  
Mme PAMART Véronique procuration à Mme MARTEL Christelle

**Secrétaire de Séance** : Madame MOHAMED Pamela

Arrivée de Madame GRAVELINE Anne à 18 H 56

Départ de Monsieur OLLIVIER Sébastien au point n° 4

### **1) Approbation des comptes-rendus du 12 et 22 novembre 2022**

**Y a-t-il des remarques sur le compte-rendu du 12 novembre 2022 :**

Monsieur DESRUENNE demande si on fait un point maintenant sur les problématiques de circulation.

L'arrondissement routier d'Avesnes n'est pas d'accord pour l'arrêté afin d'interdire la circulation des poids lourds car ils estiment que la déviation serait trop longue pour les camions. En revanche, ils seraient d'accord pour la rue René Cenez.

Monsieur le Maire décide de faire l'arrêté quand même.

Concernant la vitesse, problème avec le feu intelligent, il a été livré avec des câbles trop courts. On va bientôt recevoir les bons câbles.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

**Observations sur le compte-rendu du 22 novembre 2022 :**

Monsieur DESRUENNE a une remarque sur le recensement, il aurait peut-être été bien de discuter des possibilités de recrutement d'agents avant de les nommer car certains membres du conseil municipal auraient peut-être pu en proposer, comme des personnes au RSA. Après avoir assisté à une formation de l'INSEE, et en s'appuyant sur l'expérience du secrétariat Monsieur le Maire a préféré proposer des personnes fiables pour mener à bien cette mission importante pour la commune puisque le recensement bien fait ramène tout le potentiel fiscal via la DGF.

.../

## **Attribution des cadeaux du personnel :**

Monsieur LOTTEAU demande si le problème d'un agent en arrêt maladie a été réglé concernant sa carte cadeau, Madame MARTEL lui confirme que oui. Les personnes faisant parties de l'effectif ont bien droit à leur carte cadeau et l'auront perçu avant le 31 décembre.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

## **2) Projet de création d'un terrain multisport**

Monsieur BAROY commercial chez CASAL SPORT. Il est venu dans le cadre de la pose des filets au stade de foot, et il nous a informé de la possibilité de subvention pour la création d'un terrain multisport.

Il présente donc au conseil municipal ce qu'est un terrain multisport et les différentes possibilités. Au vu de l'état du terrain de tennis, il est envisagé de remplacer cet espace par un terrain multisport.

Il y aurait possibilité d'avoir des buts multisports : basket, football, handball et des poteaux multisports : tennis, badminton, volley ball...

Monsieur DUCLAYE demande s'il est possible d'avoir de l'éclairage pour que le club de foot puisse y jouer quand le terrain n'est pas praticable (plutôt que de jouer dans la salle).

Ils ne font pas directement dans la structure et ne sont pas « habilités » pour faire de l'électricité.

Monsieur LOTTEAU demande si on ne peut pas mettre des filets tout le tour plutôt qu'une structure en dur. Non, les filets ne vont tenir dans le temps, ils ne le proposent donc pas.

Le tour peut être de la couleur souhaitée, jusque 3 couleurs, pas de surcout, au-delà surcout.

La seule chose à faire contrôler est le but de basket tous les 2 ans. La société habilitée est SOCOTEC.

Le prix de base pour un terrain de 24/12 est de 37 660 €, hors gazon synthétique (7 770 €) et filet autour pour les sorties de ballons (9 450 €).

Une subvention entre 50 et 80 % est possible car nous sommes en zone rurale, nous avons un club de sport et une école au village. La plupart des communes semblables à la nôtre ont eu 80 %. Il faut faire la demande à l'ANS.

Si on prévoit de le faire, il faudrait vérifier avant l'état actuel du terrain de tennis.

Arrivée de Madame GRAVELINE Anne 18 H 56

Différents points sont soulevés par le conseil : cela engendrerait des nuisances sonores, le foot monopolise de nombreux créneaux de la salle de sport empêchant la mise en place d'autres sports. Du fait, ne devraient-on pas passer sur un plus grand terrain pour libérer la salle des sports et mettre à disposition ce terrain multisport.

Monsieur DESRUENNE estime que serait mieux de réhabiliter le terrain de tennis et handball, plutôt que de passer sur un multisport, sans compter l'emprunte carbone.

Il faudrait en discuter avec le foot et l'école, plus prévoir un règlement.

Ce type de terrain ayant été installé récemment à Bouchain. Nous allons essayer de nous rapprocher de la mairie de Bouchain pour avoir son ressenti.

La date de dépôt est fin 2023.

### **3) Tarifs 2023**

**CANTINE** : API nous propose une augmentation de 0,08 centimes TTC sur le prix du repas. Soit 2,5 % mais ils pourraient aller jusqu'à 4,57 % selon indice INSEE. Nous sommes à 3,90 € pour Villers-Pol et Orsinval et 4,50 € pour les extérieurs.

Monsieur le Maire propose une augmentation de 0,20 centimes par repas. Cela permettrait de couvrir la revalorisation des salaires en 2022 et l'augmentation du coût du gaz.

Soit le prix du repas à :

4,10 € pour Villers-Pol et Orsinval et 4,70 € pour les enfants extérieurs à ces deux communes.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Au niveau du panier repas, on passerait à 1,10 € (dans le cadre d'un PAI)

**GARDERIE** : 1,30 € pour Villers-Pol et Orsinval et 1,80 € extérieur.

Monsieur le Maire propose une augmentation de 0,10 centimes soit le prix de la garderie à 1,40 € pour Villers-Pol et Orsinval et 1,90 € pour les enfants extérieurs à ces deux communes.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

### **LOCATION SALLE DES FETES**

Villers Polois 400 €, Extérieurs 500 € Monsieur le Maire propose 10 % d'augmentation soit :

le week-end

- 440 € pour les Villers Polois
- 550 € pour les extérieurs

la journée (de 08 h00 à 20 h 00)

- 220 € pour les Villers Polois
- 275 € pour les extérieurs

Monsieur BUISSE demande si on ne pourrait pas l'appliquer uniquement aux extérieurs. Le conseil municipal pense que vu l'augmentation du coût de l'énergie, il faut le répercuter pour tout le monde.

Monsieur le Maire propose de voter les tarifs ci-dessus et de porter les arrhes à 250 € location du week-end et 150 € location à la journée.

La caution 1000 €.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

### LOCATION SALLE AQUA TERRA

L'étude de bruit devait se faire fin d'année mais les conditions météorologiques ne permettraient pas de le faire : prévu le 05/01/23.

Monsieur le Maire propose également 10 % d'augmentation soit :

le week-end :

- 330 € pour les Villers Polois

- 418 € pour les extérieurs

la journée (de 08 h00 à 20 h 00)

- 165 € pour les Villers Polois

- 220 € pour les extérieurs

les arrhes à 150 € et la caution 1 000 €

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

### ACHAT DE CONCESSIONS CIMETIERE

Monsieur le Maire propose de garder les mêmes tarifs soit :

Cavurne : - 100 € pour 30 ans

- 130 € pour 50 ans

Dépôt de cendres avec plaque gravée : 80 € fourniture et gravure seront effectuées par la mairie.

|                 |                   |       |
|-----------------|-------------------|-------|
| Caveau 2 places | concession 30 ans | 240 € |
|                 | concession 50 ans | 320 € |

|                 |                   |       |
|-----------------|-------------------|-------|
| Caveau 4 places | concession 30 ans | 350 € |
|                 | concession 50 ans | 450 € |

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

.../

## **CLUB INFORMATIQUE**

10 € par an et par famille

Monsieur le Maire propose de rester sur le même tarif.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

## **LOCATION MATERIEL ETANG**

50 € pour le barbecue

Monsieur le Maire propose de maintenir le tarif

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Tous les changements de tarifs sont applicables aux réservations à partir de janvier 2023.

Départ de Monsieur OLLIVIER Sébastien

## **4) Décision sur les emplacements des points d'apport volontaires de verre**

Les préconisations de la CCPM sont d'avoir 4 points de collecte.

La CCPM propose donc 4 points de collecte plus ou moins pertinents :

- 1731 rue Georges Ozaneaux
- à la mairie
- 138 rue Pierard
- 4 Montée Wibaille
- 2777 rue Georges Ozaneaux
- rue Henri André Berthe

On peut en mettre plus ou moins.

D'autres propositions du conseil municipal ont été faites :

- sortie Villers-Pol vers Préseau
- à l'entrée de la rue Pierard, côté Chaussée Brunehaut au niveau de la bouche à incendie
- parking étang
- à côté de la bibliothèque

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Nous partons donc sur 4 conteneurs.

## **5) Information Noréade**

Le chantier de la rue Henri André Berthe avance bien. Nous n'avons pas eu de mauvais échos de la part des riverains.

L'entreprise progresse un peu moins vite que prévu dû aux intempéries et congés annuels. Les travaux sont arrêtés jusqu'au 09/01. Ils ont du mal à creuser car le sol est très dur (silex).

Monsieur le Maire en a profité pour discuter avec Noréade pour la tranche rue René Cenez prévue 09/23.

## **6) Demande de subvention DSIL pour économies d'énergies**

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite mettre du photovoltaïque sur les bâtiments communaux.

Il a rencontré un technicien du Parc Naturel de l'Avesnois qui a aidé à monter des projets dans les communes voisines comme Ruesnes, Wagnies-le-Petit.

Les subventions attendues pour ce genre de projets atteignent les 80 % dans les communes nous ressemblant.

Il n'est plus possible de déposer un tel dossier pour 2023 mais il est possible de cumuler des travaux à l'église plus une installation photovoltaïque sur le toit de l'église en 2024.

L'orientation du toit de l'église est ouest correspondrait à une production d'électricité en autoconsommation valorisable par l'activité des bâtiments communaux en journée.

Le technicien du PNR a conseillé à Monsieur le Maire de faire une demande de subvention pour économie d'énergies. En préalable à l'installation de panneaux photovoltaïques.

Cette demande est à faire au plus tard mi-janvier.

Un devis doit être joint à la demande de subvention.

Monsieur DESRUENNE souligne qu'on avait déjà lancé une étude par le biais du SIRRP, on avait payé et on n'a toujours pas eu les résultats de l'étude.

Il faut les relancer.

Monsieur DESRUENNE interroge également sur l'empreinte carbone du photovoltaïque.

Question que Monsieur le Maire a posé au technicien du PNR réponse deux ans et demi pour une production de trente années minimum.

Faisons-nous le devis gratuit ?

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 3

## **7) Questions Diverses**

Point sur l'école

Le contrat de Madison arrive à son terme.

Plusieurs problèmes ont été relevés :

- Elle n'a pas fait les démarches pour se présenter au concours d'ATSEM.
- Elle ne s'est pas présentée à son travail à plusieurs reprises.
- Certaines personnes ont également dû réaliser les tâches qui lui revenaient.

Il a donc été décidé de ne pas prolonger son contrat.

Suite à cette décision, une communication a été faite par la directrice de l'école sur l'ENT, qui a provoqué un déferlement de la part des parents par rapport à la décision de la mairie.

La mairie, s'efforçant de travailler pour l'école, n'a pas compris l'objectif de ce message et a réagi vis-à-vis de cette communication par courrier adressé à Madame DESBIENS et à l'Inspectrice de l'Académie.

Evolution des bases locatives pour 2023 est de 6,5 %.

 Le Maire :  
  
Olivier YZANIC